

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SERENVA

Design code : A9219B

Produit Numéro d'enregistrement : 10530P/B, L02134-041

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Crop Protection nv
Technologiepark 30
B-9052 Gent-Zwijnaarde
Belgique

Téléphone : +32 (0)9/ 210 17 60

Téléfax : +32 (0)9 231 30 13

Adresse e-mail : contact@syngenta.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245. Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1A H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SERENVA

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2017 Numéro de la FDS: S00033125863 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
cyprodinil (ISO)	121552-61-2	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	35 - 45

SERENVA

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2017 Numéro de la FDS: S00033125863 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

fludioxonil	131341-86-1	H410 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	20 - 30
silica	61790-53-2 293-303-4		10 - 15
sodium dibutylphthalenesulphonate	25417-20-3 246-960-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	0 - 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible.
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. |
|--|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|--|---|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter la formation de poussière. |
|---------------------------|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|---|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux |
|-----------------------|--|

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

réglementations locales (voir section 13).
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Classe d'explosibilité de poussière : Peut former un mélange poussière-air inflammable.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SERENVA

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2017 Numéro de la FDS: S00033125863 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cyprodinil (ISO)	121552-61-2	TWA	5 mg/m ³	Syngenta
fludioxonil	131341-86-1	TWA	5 mg/m ³	Syngenta
silica	61790-53-2	VLE 8 hr (inhalable)	10 mg/m ³	BE OEL
	61790-53-2	VLE 8 hr (alvéolaire)	3 mg/m ³	BE OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

aucun(e)

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains
Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granulés
Couleur	: gris à brun
Odeur	: faible
pH	: 8 - 11 Concentration: 10 g/l
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Densité	: 1 g/cm ³
Masse volumique apparente	: 0,537 g/cm ³
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: non soluble
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

La température d'inflammation minimum	: 675 °C
Substances auto-échauffantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Indice de combustion	: 3 à 20 °C : 5 à 100 °C
Classe d'explosibilité de poussière	: Peut former un mélange poussière-air inflammable.
Énergie minimale d'ignition	: 30 - 100 mJ

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Composants:

cyprodinil (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

fludioxonil:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

silica:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Plus haute concentration possible

sodium dibutyl-naphthalenesulphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

cyprodinil (ISO):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

fludioxonil:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Composants:

cyprodinil (ISO):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

fludioxonil:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

sodium dibutyl-naphthalenesulphonate:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Peut causer une sensibilisation de la peau.

Composants:

cyprodinil (ISO):

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

fludioxonil:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

cyprodinil (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

fludioxonil:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

cyprodinil (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

fludioxonil:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

cyprodinil (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation

fludioxonil:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation

Toxicité à dose répétée

Composants:

cyprodinil (ISO):

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

fludioxonil:

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

cyprodinil (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,41 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 0,033 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique

CL50 (<i>Americamysis bahia</i>): 0,0081 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour les algues | : | CE50r (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,4 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (<i>Skeletonema costatum</i> (diatomée marine)): 1,78 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (<i>Skeletonema costatum</i> (diatomée marine)): 0,541 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) | : | 10, Annexe VI - Harmonisée |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,0082 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)

NOEC: 0,0019 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: <i>Americamysis bahia</i> |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) | : | 10, Annexe VI - Harmonisée |
| fludioxonil: | | |
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 0,23 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | CE50r (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): > 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): |

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

0,132 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,43 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,14 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,035 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

sodium dibutylnaphthalenesulphonate:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

cyprodinil (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 10 jr
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

fludioxonil:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

silica:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

cyprodinil (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,0 (25 °C)

fludioxonil:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,12 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

cyprodinil (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Le cyprodinil montre une faible à légère mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 0,1 - 2 jr)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

fludioxonil:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 14 jr)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

cyprodinil (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

fludioxonil:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

silica:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

Composants:

cyprodinil (ISO):

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

fludioxonil:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

silica:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

sodium dibutyl-naphthalenesulphonate:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
Emballages contaminés	: Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

dans la cuve de pulvérisation.
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover).
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Code des déchets : emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3077
ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA	: UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CYPRODINIL ET FLUDIOXONIL)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CYPRODINIL ET FLUDIOXONIL)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYPRODINIL AND FLUDIOXONIL)
IATA	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (CYPRODINIL AND FLUDIOXONIL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 9
ADR	: 9
RID	: 9
IMDG	: 9
IATA	: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

IATA (Passager)

Polluant marin : oui

IATA (Cargo)

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté

SERENVA

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2017	Numéro de la FDS: S00033125863	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR